

/DA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-142 du 24 Avril 1985

chargeant le Camarade Vincent
GUEZODJE, Ministre de la Santé
Publique, de l'intérim du Camarade
Girigissou GADO, Ministre de l'Equi-
pement et des Transports pour compter
du 23 Avril 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU Le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

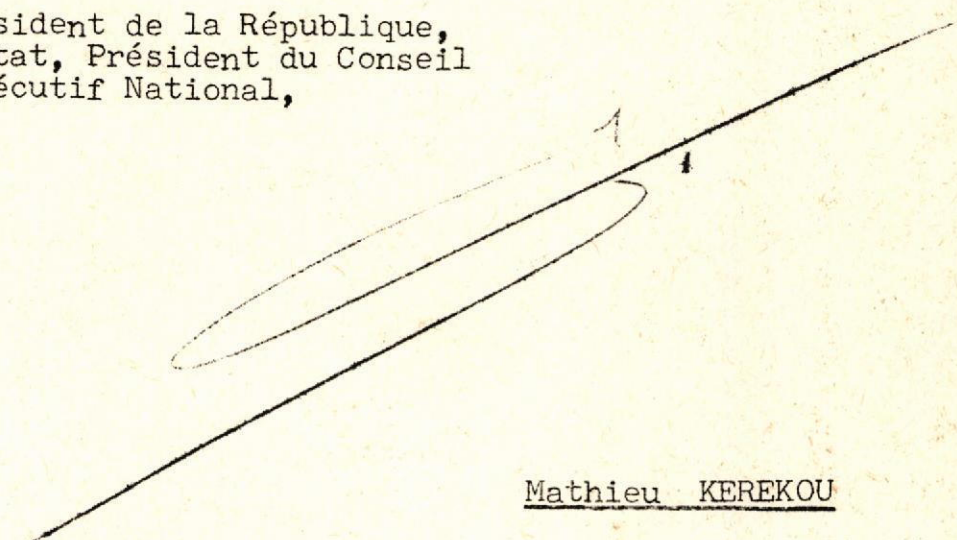
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 23 Avril 1985, le Camarade
Vincent GUEZODJE, Ministre de la Santé Publique est chargé de
l'intérim du Ministre de l'Equipement et des Transports pendant
l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, le 24 Avril 1985

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2
CPC 6 MIC-MSP 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-
DAN 4 DCCT-ONEPI-GDR CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6
JORPB 1.-